

Olivier SERVA

*Député de la Guadeloupe
Conseiller Municipal de la Ville des Abymes
Conseiller communautaire de Cap Excellence*

Les Abymes, le 27/07/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLFR 2022 : Un amendement d'Olivier SERVA avec le Groupe LIOT permet à ce que soient accompagnées financièrement plus de la moitié des communes de Guadeloupe.

Le Député Olivier SERVA avec le Groupe « Libertés Indépendants Outre-mer et Territoires » auquel il appartient, ont déposé et défendu de nombreux amendements pour améliorer le projet de loi de finances rectificative pour 2022, de façon constructive, utile et responsable.

Conscient que les communes sont particulièrement touchées par la hausse de leurs dépenses en 2022, le Député SERVA se satisfait de l'adoption d'un amendement de son groupe parlementaire qui permettra à 17 des 32 communes de Guadeloupe d'être éligibles à la compensation de certaines de leurs dépenses, soit plus de 50% contre 20% en moyenne pour l'Hexagone.

Le combat porté par le Député SERVA et son groupe parlementaire permet concrètement à ce qu'une enveloppe de 180 millions d'euros supplémentaires puisse bénéficier notamment aux communes des Abymes, de Grand Bourg, de Capesterre Marie Galante ou encore de Pointe à Pitre.

Conformément à ses engagements, le Député SERVA continue à se battre pour toute mesure qui permettra d'améliorer le quotidien de la population Guadeloupéenne, avec force, conviction et ténacité, pour plus de justice sociale.

Focus sur les communes de Guadeloupe potentiellement éligibles à la compensation financière visée par l'amendement du Groupe LIOT :

ABYMES - ANSE BERTRAND - BAIE MAHAULT - BOUILLANTE - CAPESTERRE BELLE EAU - CAPESTERRE MARIE GALANTE- DESHAIES- GOSIER - GRAND BOURG -LAMENTIN - MOULE (LE) - PETIT BOURG - POINTE A PITRE - POINTE NOIRE - SAINTE ROSE - VIEUX FORT

Olivier SERVA

Député de la Guadeloupe

Contact presse :

- Keyza NUBRET, 0670 93 86 67, sophie.grand-bonheur@clb-an.fr
- Sandrine SERVA, 0690 75 89 28, sandrine.serv@clb-an.fr